Bordeaux : encore un procès contre les patriotes

écrit par François Jay | 6 avril 2023

Décidément, la gauche et l'extrême gauche s'acharnent sur les militants de la mouvance patriote bordelaise. La semaine dernière s'est tenu un procès sur 2 jours qui impliquait 8 militants nationaux. Il s'agissait de la fausse ratonnade de Saint Michel. Vendredi prochain se tiendra, à Bordeaux, un procès contre les militants qui avaient tenu une banderole sur le passage de la dernière manifestation des fiertés homosexuelles, le 12 juin dernier. Ce procès devait durer 2 jours, mais par manque de moyens (ou par absence de charges

concrètes), sa durée a été réduite à une journée. Déception parmi les professionnels de l'agitation de gauche. Tout ce petit monde voit la tribune judiciaire espérée être réduite de moitié.

INSUPPORTABLE OPPOSITION À LA GAUCHE

Ce qui motive toute cette agitation policière et judiciaire est assez mince. La banderole en cause était tenue sur un toit et visible par tous les manifestants. C'est son message qui a suscité la colère des gauchistes. Le rappel d'évidences est insupportable pour eux : **STOP FOLIE LGBT, PROTÉGEONS NOS ENFANTS**. Un message insoutenable pour les promoteurs de feu la dictature du prolétariat transformée en dictature woke, et climatique, faute de prolétaires… Face aux 500 LGBT en furie, les 9 opposants se sont bien gardés de proférer des insultes homophobes, et ont évidemment évité tout geste agressif ou violent. Ils ont, par contre subi, des jets de pierres, de bouteilles, de gravats et les pires insultes. Ils sont restés stoïques. Les gauchistes ont appelé la police pour faire cesser le scandale. Les militants nationalistes se sont laissé arrêter sans protestation. (ce qui leur a évité d'être lynchés par la foule des manifestants de la « GayPride »)… Ont-ils remercié les agents de leur avoir évité les conséquences de la haine et de l'intolérance de la gauche ? Mis en garde à vue, ils ont été relâchés à la demande du Parquet, ***pour absence d'infraction constituée.*** Cette absence d'infraction ne leur épargne pas l'honneur d'un procès. En effet, depuis, des plaintes ont été déposées pour « insultes homophobes » qui justifient l'audience…

UN LIEN AVEC LE PASSAGE POUR PIÉTON LGBT

La veille de la manifestation LGBT, un passage pour piétons de Bordeaux, peint aux couleurs LGBT, avait été repeint aux couleurs nationales. Le parquet tente de joindre les 2 affaires constatant que certains des manifestants de la

banderole anti-LGBT avaient des chaussures de sport du même type que les activistes filmés en train de repeindre les bandes de couleurs LGBT, en Bleu, Blanc, Rouge. Le chef d'accusation serait alors de : « dégradation de bien public ». Cela semble un motif de poursuite assez curieux. S'il s'agissait d'un « vrai » passage pour piétons, cela serait compréhensible, mais en quoi un passage LGBT est-il un bien public ? Les juges vont encore une fois être confrontés à un dilemme entre leurs convictions politiques et le droit… Situation paradoxale, soit ils considèrent le « passage LGBT » comme un bien public, et ils ouvrent la voie à la généralisation du n'importe quoi sur la voie publique, soit ils relaxent, auquel cas il faudra poursuivre ceux qui ont peint ce passage piétons non conforme au code de la route. Ce seraient les activistes LGBT bordelais et la Mairie de Bordeaux qu'il faudrait juger.

La culture Woke n'a pas fini de nous faire rire.

François Jay